

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille - Architecture

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille - Architecture | Jury par défaut | Tous les candidats | 100 | 2223 | 229 | 266 | 16 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- des aptitudes à appréhender la spatialité et un intérêt pour l'expression graphique ;
- l'envie de mettre en pratique les savoirs scientifiques ;
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication, le projet ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome, et collective ;
- l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, le goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- une bonne capacité d'expression orale et écrite en français et un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture"
- . Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le premier cycle d'études en architecture valant grade de Licence est organisé en 6 semestres. Chaque semestre comporte quatre unités d'enseignement : projet d'architecture (et de paysage en Licence 1) ; sciences et techniques pour l'architecture ; sciences humaines et sociales ; arts et techniques de la représentation.

ATTENTION : l'Ensapl propose deux formations distinctes sur Parcoursup :

La 1ère année de Licence d'Architecture ou la 1ère année de cycle préparatoire aux études de Paysage.

Veillez à bien vous inscrire pour la formation souhaitée, aucun transfert de candidature ne sera possible une fois les choix arrêtés.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des candidats est classé selon la moyenne des notes issues de ParcoursSup dans 5 matières (enseignements de spécialité, histoire, français, philosophie et LV1), notes obtenues durant la classe de première, le début de la terminale et, le cas échéant, les notes obtenues aux épreuves du baccalauréat. Les 200 premiers candidats sont retenus d'office pour la phase 2. Tous les autres dossiers font l'objet d'une lecture et d'une évaluation par un enseignant afin de retenir 200 candidats supplémentaires. Un enseignant analyse une trentaine de dossiers issus du classement alphanumérique, en intégrant : le dossier scolaire (première et terminale), les appréciations qualitatives des enseignants, la fiche avenir de l'élève (synthèse des appréciations générales, appréciations du professeur principal et du chef d'établissement, avis de ce dernier sur la formation visée), le projet de formation motivé.

Aucune pondération n'est appliquée à ce stade d'analyse de la candidature. L'enseignant attribue une note de 0 à 40. Cette note sera ensuite multipliée par la moyenne ParcoursSup pour avoir un score de phase 1. Un nouveau classement est produit et les 200 premiers dossiers des candidats sont ajoutés aux 200 précédents pour constituer la liste des candidats admissibles pour la phase 2.

En phase 2, un binôme d'enseignants analyse les 400 dossiers admissibles. Aucun enseignant n'analyse dans les deux phases les mêmes dossiers. Les modalités d'analyse sont identiques à celles de la phase 1 mais les enseignants sont différents et les binômes procèdent à une analyse contradictoire (ils échangent pour parvenir à une note commune de 0 à 40).

Cette note sera ensuite multipliée par la moyenne ParcoursSup pour avoir un score de phase 2. Ainsi, le classement des candidats permettra de définir leur rang définitif.

L'ENSAP Lille est engagée depuis plusieurs années dans un programme de diversification de son recrutement. Elle participe à ce titre, au programme Egalités des Chances.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les candidats doivent prendre un grand soin dans la rédaction de leur projet de formation et de la section "Activités et centres d'intérêt".

A cette période de l'année, il est difficile d'avoir le recul suffisant pour analyser la réussite des candidats 2023.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Dossier scolaire | | Notes dans les 5 matières suivantes : enseignements de spécialité, histoire, français, philosophie et LV1 | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Autonomie et compétences transversales | Autonomie et compétences transversales | La fiche avenir de l'élève (synthèse des appréciations générales, appréciations du professeur principal et du chef d'établissement, avis de ce dernier sur la formation visée) | Important |
| Savoir-être | Implication | L'appréciation des enseignants sur les bulletins de notes | L'appréciation des enseignants sur les bulletins de notes | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Le choix explicité pour les études / le choix explicité pour les métiers de l'architecture | Très important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Sensibilité aux enjeux du monde contemporain | Sensibilité aux enjeux du monde contemporain | L'ouverture d'esprit, curiosité, engagement social, sociétal et environnemental | Essentiel |

Signature :

Pablo LHOAS,

Directeur de l'établissement Ecole Nationale
Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille